

somme aussi insignifiante. Je profite de cette occasion pour déclarer de mon siège dans cette Chambre, moi qui l'ai connu pendant des années, que tant qu'on ne nous aura pas donné de preuves plus positives que de simples rumeurs venues du dehors, de simples attaques lancées, peut-être par d'autres employés qui envient sa position honorable, je ne puis le croire coupable.

Il me surprend de voir des députés vouloir préjuger la question et demander à la Chambre de faire comme eux. Je ne nie pas que l'honorable député de Durham-Ouest (M. Blake) ait raison en disant qu'aucun employé public ne peut recevoir de procuration pour retenir de l'argent.

On a peut-être méconnu ce règlement. Mais il ne s'agit pas d'argent retiré, il s'agit d'argent transmis en Angleterre à la femme et à la famille du commandant d'état-major Boulton, lorsqu'il était sur la baie Georgienne et ne pouvait pas échanger ses chèques contre de l'argent. Si après deux ou trois ans de transactions de cette nature il est survenu une difficulté, comme cela me paraît être le cas, vu que le commandant d'état-major Boulton n'avait pas l'occasion de reviser les sommes envoyées et n'était peut-être pas très particulier dans sa tenue de livres, je dis qu'il est honteux de voir la réputation d'un employé honorable, comme j'ai connu M. Tilton, et comme je crois qu'il est encore, être le point de mire d'attaques de cette nature, afin de pouvoir atteindre le ministre par ce moyen. Dans tout cela je ne vois qu'un but politique ou des jalousies individuelles.

Pourquoi n'attaque-t-on pas aussi, à ce sujet, la réputation de M. Smith, le député ministre ? M. Smith a signé un des chèques " au porteur."

M. BOWELL : Il le changea et y apposa ses initiales.

M. MITCHELL : Pourquoi ? Parce que M. Tilton a été un partisan fidèle du parti au pouvoir, et que M. Smith a été traître au parti au pouvoir. Pour cela on laisse M. Smith de côté et on voudrait abaisser M. Tilton au niveau des vilains roquets qui n'auraient jamais dû l'attaquer.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Lorsque l'honorable monsieur faisait la leçon à mon honorable ami au sujet de l'inconvenance qu'il y a d'attaquer le caractère des employés civils, il aurait dû se rappeler qu'en parlant comme il l'a fait d'un ancien et utile serviteur comme M. Smith, si on considère les longues années qu'il a passé en parlement, il commettait un outrage beaucoup plus grave que tout ce qu'à pu dire mon honorable ami à l'égard de M. Tilton.

M. MITCHELL : C'est nouveau pour moi de m'entendre faire la leçon par celui qui a vilipendé le premier ministre de son pays toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Vous attraperez la même chose si vous le méritez.

M. MITCHELL : Et vous vous l'attraperez avant que j'en aie fini avec vous.

Motion adoptée.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DU BLÉ, DE LA FARINE, ETC.

M. PATERSON (Brant) : Je demande :

Un état indiquant la quantité et la valeur du blé et de la farine importées dans, et exportées de la Confédération, pour chaque province, pendant les six mois écoulés le 31 décembre 1884.

Je demande le privilège d'ajouter à cette motion, ce qui suit :

Et indiquant dans les importations, la quantité entrée pour la consommation, et dans les exportations, la quantité produite dans le Canada.

M. BOWELL : Cette motion se trouve comprise dans celle qui a été faite le 6 février par M. Cameron (Middlesex), à l'exception des mots que l'honorable monsieur propose d'ajouter. La motion du député de Middlesex disait :

Un état indiquant la quantité de blé, farine, maïs et farine de maïs importés dans et exportés de la Confédération, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 décembre 1884.

Cela comprend toute la motion, et de plus le maïs et la farine de maïs. Si cette motion qui a été adoptée comprend, comme je le suppose, celle de l'honorable monsieur, je n'ai pas d'objection de donner ordre d'y ajouter un état indiquant la quantité importée pour la consommation ou l'exportation.

M. PATERSON (Brant) : C'est ce renseignement que je désire obtenir.

M. MITCHELL : Je regrette que le ministre des finances ne soit pas ici, car lorsque cette question est venue sur le tapis l'an dernier, j'ai attiré son attention sur le fait que l'opinion était fortement en faveur de l'abolition du droit sur la farine de maïs, un article produit en très petite quantité dans ce pays, et dont il se consomme beaucoup, du moins par les pauvres gens de ma province. Lorsqu'il fut question de cela l'an dernier, lors du vote des subsides, l'honorable ministre des finances répondit qu'il ne pourrait pas abolir le droit cette année-là. Je répliquai que nous ne pouvions espérer qu'il serait aboli une autre année, et l'honorable ministre se mit à sourire. Je ne sais pas ce que signifiait ce sourire, mais s'il était ici je lui demanderais de nous en donner l'explication et de nous dire s'il a l'intention d'abolir ce droit.

Je remarque qu'une députation de meuniers s'est rendue dernièrement auprès du premier ministre dans le but d'obtenir une augmentation du droit sur la farine, se plaignant de ce que le droit imposé actuellement sur la farine et le blé était relativement contre la protection et contre les intérêts des fabricants de farine de ce pays. Or, je dirai que, quant à moi, si le gouvernement se propose d'augmenter ce droit, je trouve juste, aussi, de saisir cette occasion pour expliquer ce que sera mon attitude au sujet de la question ; car si le gouvernement a l'intention de suivre—pour me servir des paroles qui ont été appliquées l'autre jour par l'honorable député de Durham (M. Blake,) au correspondant du *Herald*, au sujet d'une certaine question—si le gouvernement, dis-je, a l'intention de suivre l'impudente suggestion des meuniers et d'imposer un droit additionnel, cette Chambre et le gouvernement peuvent s'attendre à ce qu'il y ait lutte avant qu'il ne soit imposé.

M. BLAKE : Je désire qu'il soit bien compris que je n'ai pas dit que la proposition des meuniers était une proposition impudente ; c'est un projet tout à fait différent que j'ai qualifié d'impudent. Je désire, autant que possible, me réconcilier avec l'honorable monsieur. Les efforts que j'ai faits dans ce sens n'ont pas été très heureux jusqu'ici. Je lui ai fait, je crois, un magnifique compliment l'autre soir et lui ai donné un avertissement charitable au sujet de son entreprise ; et il m'a attaqué très violemment. Je vais tenter un autre effort—j'ignore si je réussirai—et je vais lui dire que, d'après tout ce que j'ai connu de lui depuis plusieurs années, je crois que M. Tilton était un homme qui lui faisait un admirable secrétaire particulier.

M. MITCHELL : Tout en remerciant l'honorable monsieur de quelques-uns de ses compliments, je ne pense pas que la tentative qu'il a faite de me décerner un compliment, soit très heureuse. Je n'ai pas dit que l'honorable monsieur ait déclaré que la proposition des meuniers fût une tentative impudente. Je me suis servi, à l'égard des meuniers, du même langage que l'honorable monsieur a employé au sujet du correspondant du *Herald* relativement à une question beaucoup plus importante. Comme j'entrais dans cette Chambre, je l'ai entendu se servir de l'expression " la suggestion impudente du correspondant du *Herald*," et j'ai appliqué ces paroles à la tentative des meuniers. Je dis que les efforts faits par les meuniers pour imposer une taxe de \$1 par baril sur la farine employée par la population pauvre de ce pays, est une tentative impudente d'obtenir